AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20231212-CA121223_7-DE
en date du 14/12/2023 ; REFERENCE ACTE : CA121223_7

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2023

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEAUX, Monsieur LECONTE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOSNIER, Monsieur MOURABIT, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET
Madame BLUTEAU, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE,
Madame GOLDANI-BLANCHET, qui avait donné pouvoir à Monsieur MIRAULT
Madame QUINTON, dont le pouvoir a été attribué à Madame BA-TALL

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur FRANCOIS,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,

Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Madame Aude GOBLET, Vice-Présidente.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20231212-CA121223_7-DE
en date du 14/12/2023 ; REFERENCE ACTE : CA121223_7

CONCESSION ECOQUARTIER DE MONCONSEIL : BUDGET ANNEXE 2024

(Ecoquartier C/3)

Le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable rappellent que la Ville de TOURS a confié à TOURS HABITAT (OPH), par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2006, la Concession d'Aménagement de Monconseil.

Celle-ci a été signée le 12 avril 2006 pour un montant prévisionnel de dépenses de 15 614 703 € HT, dont 1 500 000 € TTC de rémunérations pour l'Office.

L'Aménagement de la ZAC devait se dérouler sur une dizaine d'années, mais compte tenu de diverses crises (immobilière puis sanitaire), la durée de la concession a été prolongée jusqu'au 31/12/2024 (Avenant n°10 du 16/12/2020).

Il est à noter que le Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC 2023) sera présenté et voté au Conseil Municipal de la Ville de Tours en décembre 2023 et qu'une nouvelle prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2027 sera proposée, afin de finaliser les opérations d'aménagement de la ZAC.

Conformément aux dispositions comptables, une comptabilité annexe doit être tenue pour cette concession, et un budget ouvert chaque année.

Il est proposé au Conseil d'Administration les chiffres suivants pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT					
601	achats de terrains (fouilles archéologiques)	80 000	7012	vente de terrains lotis	0
6031	variation des stocks de terrains		7133	variation des stocks de terrains	374 537
6041	achats d'études et de prestations de service-travaux	140 000	708	location panneaux publicitaires	
6042	achats d'études et de prestations de service-honoraires	154 537	743	subventions d'exploitation (FNAP)	0
61581	entretien		7788	produits divers	
623	publicité	2 000			
63512	taxe foncière	10 000			
6581	charges diverses	4 000			
66116	charges financières sur op d'aménagement	5 161			
E	excédent		D	déficit	21 161
	Total	**395 698**		**Total**	**395 698**
INVESTISSEMENT					
164	remboursement d'emprunt	3 000 000	1314	Subvention Ville de Tours	0
			1315	participation L311-4	0
			164	emprunt	2 500 000
	excédent	0	D	déficit	500 000
	Total	**3 000 000**		**Total**	**3 000 000**
STOCK					
3311	terrains à aménager (terrains)	80 000			
3312	terrains à aménager (travaux)	140 000			
3313	terrains à aménager (honoraires)	152 661			
3314	terrains à aménager (frais annexes)	1 876			
E	excédent		D	déficit	374 537
	Total	**374 537**		**Total**	**374 537**
TOTAL GENERAL		**3 770 235**	**TOTAL GENERAL**		**3 770 235**

Madame GOBLET, Vice-Présidente, soumet ce budget au vote.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide d'adopter, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, le Budget annexe 2024 arrêté de la Concession d'Aménagement de Monconseil aux chiffres indiqués ci-dessus.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12/12/2023 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON

TOURSHABITAT
OPH de Tours Métropole Val de Loire

Signé électroniquement par :
Grégoire SIMON
Le 14/12/2023 à 11:53